NUMÉRO - N°708

ENVOL

MONTAREM TANT QUE POIREM

Journal d'action laïque de l'Ardèche
Mensuel de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche

MARS 2022
4 euros

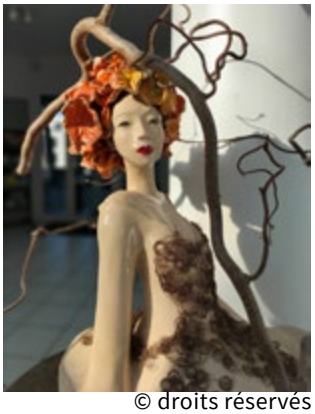

© droits réservés
Pauline Wateau expose jusqu'au 17 mars dans la Galerie Envol

SOMMAIRE

Éditorial
Misère 2

Actualité
Une réprobation largement partagée *Jean Sauvageon* 3

Disparitions
La vie rêvée de Jean-Claude Ville *Robert Ranchon* 4
Notre ami, Robert Coudert - *Gilbert Auzias* 5

Éducation
Souvenirs d'un jeune maître d'école de montagne (3) - *Georges Massot* 6

Billets d'humeur
Enfin seuls ! - *Rural* 7

Le dossier du mois : La presse ?
Splendeur et misère du journalisme *Denis Jeambar* 8
Le journaliste doit être ancré sur son territoire - *Jean-François Perret* 11

Culture
Quoi de neuf ? Molière *Dominique Lardenois* 13

Laïcité
Faut-il ajouter "laïcité" à la devise républicaine "Liberté, Égalité, Fraternité"? *Catherine Kintzler* 14

La F.O.L. Ardèche
Danse au fil d'avril 31ème édition 16
Instantanés dansés #3 - *Annie Sorrel* 17
Zoom sur une asso' 17

Le saviez-vous ?
Le poète et homme de lettres Louis Notari à Coucouron en 1943 - *Jean-Marc Gardès* 18

Les jeux de Guy Vesson 19

Des plumes
Temps modifié - *Danielle Helme* 20

ENVOL

EDITORIAL

MISÈRE

COMME UNE MONTAGNE SUR NOUS ÉCOULÉE*

Les chiffres sont là. Effarants. Des milliards d'euros d'aides sociales non attribués alors que notre Constitution prévoit que : " Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. " La solidarité s'avère être là gravement défaillante par le non-recours aux droits. Certaines prestations majeures frisent le taux de 40% de personnes qui ne les perçoivent pas alors qu'elles sont éligibles.

Pourquoi ces chiffres si élevés ? Les personnes qui ne recourent pas à leurs droits manquent d'informations (ce qui n'empêche pas certains de ceux qui sont au courant de se draper avec cynisme dans " Nul n'a le droit d'ignorer la loi ") ou qu'elles sont découragées par les démarches administratives trop lourdes. Qui n'a pas entendu de soi-disant responsables de l'action sociale en haut-lieu se féliciter de réaliser des économies parce que bon nombre de personnes concernées n'ont rien demandé ? Que dire aussi des élus qui tirent gloire (?) de stigmatiser les personnes les plus fragiles en les taxant d'assistés ou qui tranchent dans les budgets de l'action sociale ? Quid de la fraternité dans le triptyque de notre République. Elles ne manquent pas de vergogne ces belles âmes !

Une autre explication à ces non-recours, souvent dissimulée, c'est le refus par dignité de recevoir des aides. Les humbles répugnent à être humiliés. Ne rien devoir, se glisser dans un trou de souris, le silence des pauvres… Il ne suffit pas de se draper dans des droits formels, il faut se mobiliser collectivement, en sus des travailleurs sociaux, pour faire en sorte que les droits deviennent réels. Ne jamais hésiter, selon le joli mot de Georges Bernanos à : *"lancer vos cœurs par-dessus les haies"*. A l'image du maître d'école qui n'hésitait pas à dénicher les papiers dans les buffets des cuisines pour faire bénéficier les enfants des aides pour financer leurs séjours en centres de vacances.

Dans le droit fil du plan Langevin-Wallon (élaboré à la Libération conformément au programme du gouvernement du Conseil National de la Résistance (CNR), Mars 1944, mort-né en juin 1947, mais, qui, paradoxalement a servi de référence). Ainsi à propos de l'éducation populaire : "Si l'armature de l'éducation populaire doit être formée par le personnel enseignant à tous les degrés, elle devra également s'assurer la collaboration de toutes les organisations publiques ou privées dont le but est culturel : associations pour la connaissance du milieu historique ou naturel, pour le développement des arts et de la littérature. Ainsi l'éducation populaire sera un ferment du progrès intellectuel, technique, esthétique non seulement pour les individus, mais pour la collectivité ".

Le texte est plus que jamais d'actualité avec, certes, la nécessité d'un militantisme pour l'accès aux droits des personnes éligibles, mais aussi, évidemment, avec la détermination de *"pouvoir détruire la misère"* comme en était convaincu Victor Hugo dans son adresse aux parlementaires, le 9 Juillet 1849. Fol espoir ?

Mais ne suffit-il pas d'une étincelle pour incendier cent univers (Armand Salacrou)?

** Philippe Jaccottet dans " L'encre serait de l'ombre ". Editions Gallimard.*

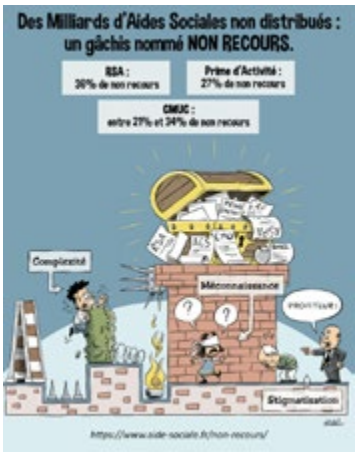

Rédaction, Administration et Publicité *: Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. Boulevard de la Chaumette - CS 30219 - 07002 Privas Cedex. Tél / Fax : 04 75 20 27 00. Courriel : envol@folardeche.fr / Site : www.folardeche.org / Directeur de la publication : Gilbert Auzias*

Comité de parrainage : *Claude Barratier - Gaby Beaume - Pierre Bonnaud - Jean-Jacques Chavrier - Jean Coulomb - Martine Diersé - Jean Fantini - Jean-Louis Issartel - Roger Mazellier - Yves Paganelli - Henri Peña-Ruiz - Pierre Présumey - Francesca Solleville - Pierre Veyrenc - Charles Volle.*

Comité de rédaction : *Gilbert Auzias - Martine Bermond - Daniel Calichon - Antoine Cochet - Alain Condemine - Claude Esclaine - Jean-Marc Gardès - Alain Martinot - Daniel Mayet - Mireille Ponton - Annie Sorrel - Denise Vesson - Guy Vesson.*

Imprimeur : *Imprimerie Cévenole 07000 Coux / Tél. : 04 75 64 18 60 / CPPAP n° 0325 G 79519 //* **Abonnement :** *1 an : 40 € - de soutien : 60 € - le numéro : 4 €*

FAUT-IL AJOUTER "LAÏCITÉ" À LA DEVISE RÉPUBLICAINE "LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ"?

Faut-il ajouter "Laïcité" à la devise républicaine ? Je n'y suis pas favorable. Un tel ajout rendrait la devise hétérogène en lui faisant viser deux objets disjoints. Et il affaiblirait l'intelligibilité du triptyque dont l'ordre et la clôture n'énoncent pas un classement, mais un fonctionnement.

L'homogénéité de la devise

Il est bien tentant d'accrocher la laïcité à la devise républicaine. Ne s'agit-il pas d'un principe fondamental que la Constitution de 1958, à l'alinéa 1 de son article premier, consacre en l'incorporant à la définition de la République française ? "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale."- Mais, à lire cette définition, et en remarquant que "laïque" figure en deuxième position dans la série des attributs essentiels, il faudrait alors ajouter aussi "Indivisibilité" ! On me répondra que la laïcité est un principe particulièrement malmené et attaqué depuis des décennies, et qu'il ne serait pas mauvais de lui donner une dimension sacralisée en énonçant le substantif qui sous-tend l'adjectif "laïque". Mais n'en est-il pas de même de l'indivisibilité, rognée à bas bruit depuis fort longtemps ?

Poursuivons la lecture de l'article premier. La phrase qui suit est intéressante car y apparaît expressément un des termes de la devise :"Elle [i.e. la France, la République française] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens [...]". Autrement dit, l'égalité est un attribut politique essentiel des citoyens que la République doit assurer – essentiel dis-je car sans égalité, la citoyenneté ne pourrait pas s'exercer. Cette remarque éclaire le sens de la devise : l'égalité est une propriété des citoyens. On peut en conclure que le triptyque "Liberté, Égalité, Fraternité" parle bien des citoyens, et qu'il n'a pas pour objet de caractériser la République (ce que fait, en revanche, l'article 1er de la Constitution). Dans la République française, les citoyens sont libres, ils sont égaux, ils sont frères. Mais la laïcité n'est pas plus que l'indivisibilité une propriété des citoyens : c'est la République, c'est l'association politique qui est "indivisible, laïque, démocratique et sociale".

La suite du texte de l'alinéa 1 de l'art. 1er serait inintelligible et même choquante si on n'adoptait pas cette explication quant à son objet: "Elle [i.e. la République française] respecte toutes les croyances." Est-ce que les citoyens doivent respecter toutes les croyances ? Certainement pas ! Ce serait réintroduire un délit de blasphème et ce serait contraire à la Déclaration des droits. C'est l'association politique, la République, qui, en s'abstenant de toute condamnation et de toute approbation à l'égard des croyances, s'astreint à ce respect[1].

L'article 1er (alinéa 1) de la Constitution énumère des propriétés et des obligations relatives à l'association politique et non aux citoyens de cette association. La laïcité n'est pas, pas plus que la démocratie, une propriété essentielle des citoyens : les citoyens doivent respecter les lois, lesquelles sont laïques et démocratiques, mais ils n'ont pas à faire profession d'engagement laïque, démocratique ni même social. Nous connaissons tous des personnes qui sont antilaïques et nous n'avons jamais pensé, sur ce motif, qu'elles ne sont pas des citoyens à part entière. Se déclarer antilaïque ou même se déclarer antidémocrate n'est pas un délit – ce qui est un délit, c'est d'enfreindre une loi laïque ou démocratique. L'engagement laïque est celui d'un citoyen désireux de défendre les principes républicains, et il est heureux, souhaitable même, que des citoyens s'engagent dans cette voie, mais cela ne les rend pas plus citoyens que ceux qui ne s'y engagent pas. En revanche une association politique qui n'est pas laïque n'est pas républicaine au sens où la République française l'est.

Les deux textes ont bien un objet différent. De quoi parle l'article premier de la Constitution ? De l'association politique appelée "la République française" et de sa législation. De quoi parle la devise républicaine ? Des citoyens. Ajouter "laïcité" à la devise la rendrait donc hétérogène en changeant brusquement son objet.

Le fonctionnement de la devise

Un tel ajout n'aurait pas seulement pour effet de disloquer la devise en y introduisant un hiatus quant à son objet, elle en affecterait le fonctionnement même, qui repose sur l'ordre de trois, et seulement trois, concepts.

Liberté. Ce terme est placé en première position : il désigne la fin que le citoyen poursuit en consentant à entrer dans l'association politique. C'est Rousseau qui a exprimé le plus fortement cette finalité et son caractère paradoxal dès le début de son ouvrage Du Contrat social [2]: "[...] la force et la liberté de chaque homme étant les premiers instruments de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire et sans négliger les soins qu'il se doit ?". Et Rousseau ose formuler un problème apparemment impossible, "Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé et par laquelle, chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même

et reste aussi libre qu'auparavant", ajoutant effrontément : "Tel est le problème fondamental dont le Contrat social donne la solution."[3]
C'est ici qu'intervient le second terme Égalité. Placé en position moyenne, c'est la clé de voûte, le moteur qui rend l'opération possible. Elle s'effectue en égalisant les parties prenantes (chaque individu), en faisant qu'aucune d'entre elles ne soit en mesure d'asservir une autre ou d'autres et qu'aucune ne soit asservie par une autre ou par d'autres. Il s'agit d'engendrer l'égalité des sujets en tant qu'ils produisent le droit pour lequel ils s'associent et en tant qu'ils en reçoivent les résultats. Chacun sera, également à tout autre, le producteur du droit et son bénéficiaire : c'est ce que vise l'association républicaine. L'égalité n'est donc pas une fin en elle-même (on ne s'associe pas pour être égaux), mais c'est seulement par l'égalité que les sujets du droit prennent conscience d'eux-mêmes et qu'ils peuvent procéder à l'opération qui leur donnera ce maximum de liberté et de droits auquel ils aspirent.
Fraternité. Avant de se déployer dans les domaines juridique et politique, l'effet de cette opération est moral. Chaque associé se découvre lui-même comme sujet libre et voit alors autrui sous le même rapport : l'autre est mon semblable, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que moi, c'est un autre moi. Les regards cessent de se porter jalousement les uns sur les autres. Ils se tournent vers l'horizon élargi d'une association qui se soutient par le maximum d'indépendance qu'elle donne à chacun des individus qui la composent à l'égard de tous les autres. La fraternité du lien politique n'a rien à voir avec la fraternité familialiste compassionnelle et féroce de surveillance mutuelle inspirée par l'amour exclusif de l'égalité (que personne n'en ait plus que moi !). C'est celle de sujets animés par l'amour de la liberté qui réfléchissent à rendre les libertés compatibles et qui se reconnaissent mutuellement la dignité de substances.
La série ternaire de la devise ne peut pas être ouverte indéfiniment et sans qu'on fasse réflexion sur sa composition actuelle. Elle énonce un parcours conceptuel dans lequel chaque terme occupe, à sa juste place, une fonction – finalité, moyen, effet. Y ajouter un terme risque d'en rompre le fonctionnement par hiatus et de le diluer en prétendant surenchérir sur son effet moral. Réfléchissons à graver la laïcité dans le marbre des institutions de manière plus efficace et moins brouillonne [4] qu'en dévitalisant une devise par un contresens sur son objet.

Notes

1 – Il n'en reste pas moins que cette phrase, isolée de son contexte, peut être lue de manière tendancieuse et qu'il serait plus judicieux de la remplacer par celle-ci, inspirée de l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 : "Elle [la France] assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. Elle ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte." Ce serait une manière de graver la laïcité dans le marbre plus cohérente et plus efficace que d'ajouter"laïcité"à la devise républicaine. Voir la fin de l'article "Du respect érigé en principe".
[Edit du 17 décembre] On lira aussi avec intérêt le commentaire et la suggestion de François Braize sur ce sujet : https://www.mezetulle.fr/du-respect-erige-en-principe/#comment-9271
2– Jean-Jacques Rousseau, Du Contrat social, I, 6.
3 – Je m'inspire ici d'un article que j'ai publié sur Mezetulle en 2016 : "Rousseau : le Contrat social avec perte et fracas".
4 – Voir la note 1.

Catherine Kintzler,
le 16 décembre 2021
in www.mezetulle.fr

DES PLUMES

TEMPS MODIFIÉ

Transfère

Tous deux
similaires on s'allonge
peau nue,
à même les longues roches polies.

A chaque inspiration,
je me laisse porter par le mouvement
tranquille du courant,
par le bruit du rapide au loin,
par les rayons obliques du soleil,
par le magnétisme de ton regard.

Ces signes secrets que nous partageons,
avec une impression de confiance,
consciente de mon attachement pour toi,
de la félicité du moment.

Le magnétisme du paysage
se transfère en moi,
jusqu'à l'indistinction
d'une présence de siècles
concentrés dans ce laps de temps.

La Baume

La Combe

Au-dessus de la combe
de ses roches roses
de ses clos dévorés
de fougères.

On s'embrasse
à l'intérieur d'un genêt en fleurs,
de deux mètres de haut.

Il suffit de regarder
à travers lui,
le bleu indigo du ciel,
la haute mer jaune de genêts
qui roule jusqu'au mont Ventoux.

Est-ce l'attraction
de nos corps
qui déforme l'espace-temps ?

La Combe, Asperjoc

Vert Véronèse

J'avance dans un temps sourd et muet,
le ciel absorbe les cris des oiseaux,
le soleil n'éclaire rien,
persiste une stabilité de mauvais temps.

Vient la perfection de la géométrie
fractale des fougères
viennent les bourgeons
d'un vert Véronèse si cher à Van Gogh.

Un renard roux détale au quart de tour,
sans un cri, il disparaît.

Longtemps après
le passage fulgurant de l'animal
et des vibrations dans les bourgeons,
je reste sous l'emprise de sa présence.

Asperjoc

Danielle Helme

Danielle Helme
Romancière et poète, Danielle Helme écrit aussi pour la jeunesse. Elle est dominée par un puissant sentiment de liberté, où bien sûr la nature, la nature humaine et le livre sont sacrés. Elle a étudié les écritures dramatiques contemporaines. Elle vit à Montpellier et a vécu vingt trois ans en Ardèche, près d'Aubenas sous son nom d'usage Helme Oriard. Les poèmes sont extraits d'un recueil de poésie ***Temps Modifié***, paru aux éditions de l'Aigrette, 2021.
"J'ai compris ce qu'est le Temps Modifié, sur les lieux qui me tiennent à cœur, où j'ai vécu dans la continuité, au ralenti, patiemment. Soudain dans l'instant, se réconcilie le temps d'être humain à être vivant." editionsdelaigrette.com